



**HAL**  
open science

## Comment appréhender la déviance argumentale ?

Dominique Legallois

► **To cite this version:**

Dominique Legallois. Comment appréhender la déviance argumentale ?. Pratiques : linguistique, littérature, didactique, 2015, 167-168, 10.4000/pratiques.2651 . hal-03591021

**HAL Id: hal-03591021**

**<https://hal.science/hal-03591021>**

Submitted on 31 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Comment appréhender la déviance argumentale ? Quelques propositions pour une grille d'analyse

**Dominique Legallois**

Clesthia (EA 7345), Université Paris 3 Sorbonne-Nouvelle

Version brouillon ; se référer à l'article paru dans *Pratiques*

## Introduction

Comment appréhender les changements affectant la structure argumentale d'un verbe ? Ainsi, sur un forum internet, un habitué n'ayant pu participer aux discussions depuis 15 jours, écrit : *Ça fait deux semaines que j'ai absenté le forum*<sup>1</sup>. Il est manifeste que la complémentation directe du verbe *absenter* et sa dépronominalisation présentent ce que l'on peut appeler une *déviance* par rapport à l'usage régulier du verbe. C'est à ce type de phénomène que s'intéresse cet article. La question du jugement normatif est ici d'emblée écartée ; si nous nous intéressons à la *grammaire des fautes*, c'est à la manière d'H. Frei, en considérant ce qu'apporte la « faute » à la description linguistique – ce qu'H. Frei nommait, comme on le sait, la *perspective fonctionnelle*. Dans une démarche beaucoup plus circonscrite que celle de cet auteur, nous proposons une méthode, tout à fait amendable, qui pourrait munir l'analyste d'une grille grâce à laquelle il est possible à la fois de « questionner » les motivations de ce type de production et d'examiner les conditions de son émergence. En effet, les emplois syntaxiquement déviants sont loin d'être rares dans l'expérience discursive (en production ou en compréhension) ; or, la linguistique a très souvent relégué ce phénomène aux confins du domaine de la performance, sans vouloir tirer profit des enseignements que peut apporter ce type de déviance. Pourtant, le jeu – au sens d'écart – que manifeste la déviance argumentale constitue non pas même un observable, mais bien plutôt un observatoire pour comprendre le fonctionnement de certains aspects de la langue. Nulle originalité ici, puisque est seulement exploité le topos selon lequel le « pathologique » est révélateur du régulier. Ainsi, la déviance étant définie selon une distance par rapport à une norme, il importe de pouvoir établir la relation qui existe entre, d'une part, norme et productivité du système linguistique et, d'autre part, norme et jeux ou accidents intervenant dans le cours du discours. Autrement dit, il convient d'analyser et de démêler les rôles respectifs du système linguistique, de l'usage et de la sphère de la parole, pour attribuer à chaque région la part qui lui revient dans l'écart ressenti par rapport à la norme. En cela, la classification tripartite *système, norme et parole* – les trois dimensions dégagées par le linguiste roumain E. Coseriu – apparaît plus pertinente que la dichotomie saussurienne entre langue et parole, pour appréhender les phénomènes de déviance.

L'article suit le plan suivant :

- la première partie propose un ensemble d'énoncés attestés, manifestant tous, à des niveaux divers, un caractère atypique au niveau des structures argumentales verbales. C'est sur cet exemplier que nous proposons d'appliquer notre grille. Cette section est aussi consacrée à la présentation des précautions méthodologiques qu'il est nécessaire de suivre pour recueillir les données : il convient d'adopter une certaine prudence dans le choix des énoncés syntaxiquement déviants puisque certains énoncés peuvent être des erreurs de production, ou

---

1 En ligne : [www.formulawan.fr/forum/viewtopic.php?t=2372&sid](http://www.formulawan.fr/forum/viewtopic.php?t=2372&sid). Consulté le 15.10.2013 .

- des productions de non-francophones ;
- la deuxième partie pose le cadre théorique dans lequel s'inscrit notre démarche, à savoir le modèle tripartite que proposa E. Coseriu en 1952. Ce modèle permet d'appréhender la complexité de la déviance syntaxique en la « situant » par rapport à trois processus : productivité (système), reprise (norme), créativité (parole). Nous verrons que la déviance argumentale n'est pas un phénomène homogène, et que ces processus contribuent de façon différente à l'émergence de la déviance ;
  - la troisième partie propose une grille d'analyse minimale mais nécessaire à la compréhension des motivations des énoncés. Cette grille – que nous considérons, au stade de notre réflexion, comme amendable – retient cinq critères : a) le besoin d'expression ; b) le besoin d'expressivité ; c) la motivation co-textuelle de l'emploi du verbe ; d) la présence d'une (ou plusieurs) forme garante de l'innovation ; d) la productivité du système.

## 1. Exemplier et méthodologie

### 1.1. Exemplier

Le type d'étude mené ici ne peut se prévaloir d'une approche « *corpus driven* », c'est-à-dire fondée exclusivement sur les données fournies par un ensemble défini de textes : en effet, il est difficile d'attendre des corpus qu'ils nous offrent suffisamment d'exemples d'énoncés syntaxiquement déviants, et qui plus est, représentatifs de plusieurs types de réalisations possibles de la déviance. De plus, une extraction automatique paraît impossible, sans une base de référence de constructions référentielles. Aussi, nous avons opté pour une sélection « manuelle » des énoncés, rencontrés au hasard des lectures, ou parfois même, à partir de requêtes sur les moteurs de recherche d'Internet. Notre exemplier se compose des dix extraits suivants<sup>2</sup> :

1. « J'ai "adoré" le terme "potiche", car c'est tout à fait celui que j'utilise quand **je m'exprime à lui** : "tu veux en réalité une potiche" lui ai -je souvent dit. Et j'ai eu le culot de traiter ses exs de potiches, eh oui, c'est méchant mais c'est une réalité » (en ligne : [http://forum.psychologies.com/psychologiescom/Le-quotidien-dans-le-couple/choisir-histoires-possibles-sujet\\_5099\\_3.htm](http://forum.psychologies.com/psychologiescom/Le-quotidien-dans-le-couple/choisir-histoires-possibles-sujet_5099_3.htm), consulté le 15.10.2013 ).
2. « Mais l'existence d'autrui comme être pensant ne saurait être récusée en doute. Ses gestes, ses paroles et ses actions, me permettent de saisir les significations, les intentions, qui se jouent dans son esprit. A mon tour, **je m'exprime à lui** de manière analogue. » (P. Dubois, *Le Problème de la connaissance d'autrui dans la philosophie anglaise contemporaine*, 1969).

La structure *N1 s'exprimer à N2* présente dans 1 et 2 n'est assurément pas canonique, et peut même être considérée comme fautive.

Dans 3, c'est une transitivisation de *évanouir* qui est illustrée :

3. « Son père alors se retourna rapidement et le frappa à la nuque, **ce qui l'évanouit** profondément. » (en ligne : <http://dreamsofshinobis.0forum.biz/t137-jin-le-solitaire-est-ici-fini>, consulté le 15.10.2013).

Le verbe *regarder* n'admet pas d'autres types de subordonnée qu'une interrogative indirecte dont le verbe est au subjonctif ; or la subordonnée dans 4 n'a pas cette valeur.

4. « — Qu'est-ce que tu regardes donc ? lui demanda madame Lerat, méfiante. Est-ce que ton père t'a accompagnée ?  
— Non, bien sûr, répondit Nana tranquillement. Je ne regarde rien. **Je regarde qu'il fait joliment chaud**. Vrai, il y a de quoi vous donner du mal à vous faire courir ainsi » (É. Zola, *L'Assommoir*, 1877).

---

2 L'orthographe est laissée en l'état.

Dans les exemples suivants,

5. « Le médecin l'examine et s'aperçoit avec étonnement qu'il a une couille en bois et l'autre en métal. Compatissant, **il lui assomme ce diagnostic** : "Vous ne pourrez jamais être père." C'est alors que le patient lui rétorque : "Détrompez-vous, j'ai déjà deux enfants, Pinocchio et Robocop !" » (en ligne : [http://www.caritatelibertas.typepad.fr/lphmrde\\_de\\_caritate\\_libe/2009/06/](http://www.caritatelibertas.typepad.fr/lphmrde_de_caritate_libe/2009/06/), consulté le 15.10.2013).
6. « Hier un garçon à qui on ne la fait pas, sur Twitter (qui en regorge, de gens à qui on ne la fait pas) **m'a assommé que le territoire était une invention** et que donc ça n'existait pas. Ah, bon ? Et les inventions, elles n'existent pas, peut-être ? Je lui ai répondu ça car on ne me la fait pas à moi non plus...Moi je crois que tout ce qu'on invente existe. » (en ligne : <http://www.davidabiker.fr/edito-et-si-on-vidait-les-lieux/>, consulté le 15.10.2013).

*assommer* est dans un emploi peu fréquent, puisque la norme d'usage n'est pas réalisée ici : *quelqu'un assommer quelqu'un* ou *quelqu'un assomme quelqu'un avec quelque chose* (il nous assomme avec ses histoires).

Dans 7, la syntaxe de *respecter* n'est pas... respectée, étant donnée la double complémentation objet direct et objet indirect.

7. « ohoh **je lui respecte son pourri caractère** !!!! elle est pénible mais je l'aime bien quand même... » (FabiOM, posté le dimanche 24 avril 2005 21:41, en ligne : <http://www.fourtas.skyrock.com/124228789-Fabio.html> consulté le 15.10.2013 ).

Une requête sur des corpus montre que la complémentation du verbe *favoriser* par « de N » est peu fréquente :

8. « Mon père était donc professeur de septième [...]. J'étais dans sa classe [...]. Il fallait qu'il prouvât qu'il ne favorisait pas son fils, qu'il n'avait pas de préférence. **Il me favorisait de roulées magistrales**, et il m'accordait la préférence pour les coups de pied au derrière » (J. Vallès, *Enfance*, 1879).

Enfin, si on a bien les constructions *arrêter quelqu'un* et *arrêter de faire quelque chose*, la structure *arrêter quelqu'un de faire quelque chose* est d'un emploi marginal :

9. « M <((voix très basse)) qu'est-ce c'est qu' ça/>.  
C vous allez bien//. M (inaud.)  
P on va à peu près quoi (.) ah mais i` faut pas qu'**on vous arrête de :: travailler** là. » (Corpus Clapi)
10. « ... il m'a dit que le bb était déjà en position tête en bas, et **il m'a arrêté de travailler** pour que je me repose » (en ligne : [www.forum.infobebes.com/.../contraction-mois-grossesse-sujet\\_25216\\_1.htm](http://www.forum.infobebes.com/.../contraction-mois-grossesse-sujet_25216_1.htm), 26 mai 2005, consulté le 15.10.2013 ).

Tous ces exemples n'illustrent qu'un seul type de déviance syntaxique : celui inhérent à la structure argumentale du verbe. Nous excluons, dans cette étude, les autres cas ; ainsi, l'expression *récusar en doute* présente dans 2, peut sans doute être qualifiée de déviante par rapport au fonctionnement régulier de *récusar*. Cependant, cette déviance n'est pas à proprement parler de nature argumentale. Une des caractéristiques de certains exemples est que des configurations syntaxiques usant du même verbe sont présentes deux fois ; c'est le cas des paires 1-2 et 9-10. Ces cas sont centraux pour la conception défendue ici, d'une syntaxe flexible, opérant selon des motivations différentes. Nous verrons que si la structure argumentale de « surface » semble être identique dans ces paires, des différences fondamentales existent pourtant qui conduisent à conclure que la syntaxe d'*exprimer* en 1 est très différente de celle de 2, et que la syntaxe d'*arrêter* dans 9 n'est pas identique à celle d'*arrêter* en 10.

## 1.2. Méthode

Pour recueillir ces exemples, nous avons puisé à deux sources principales<sup>3</sup> : des écrits publiés dans des ouvrages, qui, en tant que tels, offrent une légitimité aux exemples ; Internet, qui propose bien

---

3 Un exemple vient également du corpus oral Clapi (en ligne : <http://clapi.univ-lyon2.fr/>).

sûr un réservoir linguistique formidable, toujours en extension, mais qui pose des problèmes bien connus d'authentification des données. Si l'énonciation des configurations non conventionnelles s'inscrit nécessairement dans un type de variation (diatopique, diaphasique, disatratique) qui demanderait une investigation poussée, les exemples tirés d'Internet sont produits essentiellement par des locuteurs anonymes dont nous ne pouvons rigoureusement définir l'origine. Aussi des précautions sont-elles à prendre avec cette dernière source. Nous avons donc sélectionné des exemples sur le web dont certains éléments poussaient à conclure à l'origine francophone du locuteur. Un examen du texte global nous a permis d'éviter les données dont la déviance aurait été causée par une erreur technique (faute de frappe), par une déficience générale manifeste de la production, ou par un relâchement trop important dans la rédaction (typique de certains forums). Par ailleurs, nous avons veillé à ce que la plupart des schémas argumentaux non conventionnels que nous avons relevés, ne constituaient pas des hapax, mais que d'autres exemples du même type (même en petite quantité), avaient été également produits – cela afin de garantir, en quelque sorte, une explication à la déviance : si un même verbe se retrouve plusieurs fois chez des locuteurs différents, dans une même configuration syntaxique non conventionnelle, c'est qu'il existe assurément des motivations à l'origine de ces emplois.

Signalons également que notre exemplier comprend des énoncés tout à fait « probables » ; nous entendons par là deux choses : premièrement, les exemples sont très facilement interprétables, la déviance ne vient pas outre mesure troubler la « transparence » sémantique. Deuxièmement, ils n'ont pas été produits, généralement, dans un projet esthétique particulier. Nos extraits sont en cela très différents des exemples littéraires analysés dans un objectif assez proche du nôtre par J.-B. Guignard. J.-B. Guignard (2012) travaille sur des phrases extraites du roman de C. Delaume *Le Cri du sablier* (2001) ; parmi celles-ci :

11. « Je ponctue pesticide le ténia paternel ».

12. « L'enfant n'était pas douée et finit par boiter *Douce Nuit* devant les hôtes repus. »

Un tel exemplier est bien sûr pertinent, et témoigne plus profondément que nos phrases de la plasticité de la langue. Néanmoins, nous avons privilégié des données plus triviales, moins spectaculaires, mais plus naturelles, afin d'apprécier le degré de déviance parfois minimal qui existe entre un emploi conventionnel et un emploi ressenti comme déviant.

Enfin, nos exemples ne prétendent pas illustrer un *français avancé* pour reprendre la formule imprudente de H. Frei pour caractériser son corpus : la déviance présentée ici n'anticipe en rien l'évolution des formes argumentales dans un futur proche.

### 1.3. Déviance, atypicité

Sans entrer véritablement dans une discussion terminologique, précisons notre préférence pour le terme de *déviance* à celui d'*atypicité*. Certes, les structures étudiées dans cet article peuvent être qualifiées d'atypiques ; cependant, le terme de *déviance* apparaît plus pertinent dans la mesure où il suppose que cette atypicité est ancrée dans une distance avec un usage ressenti comme régulier, ou, si l'on veut, comme implicitement conventionnel. Nous insistons sur le fait que la déviance est un ressenti, donc un jugement intuitif de la part des locuteurs. Cependant, elle peut être appréciée plus objectivement par une analyse statistique (par exemple, par la méthode dite des collostructions d'A. Stefanowitsch et S. Gries, 2003).

## 2. Cadre théorique

Les réflexions d'E. Coseriu (1952) sur les divers types de dichotomie en linguistique offre à cette étude un cadre théorique que nous pensons nécessaire pour appréhender la variété de déviance illustrée par notre exemplier. L'innovation grammaticale, dont relèvent les exemples, doit être analysée selon deux modes :

- sur le mode de la *productivité* du système linguistique ;
- sur le mode de la *créativité* en parole.

Nous articulons, dans ce qui suit, l'innovation à la trichotomie d'E. Coseriu.

### 2.1. Le modèle d'E. Coseriu

Dans son article « Sistema, Norma y Habla », E. Coseriu (1973) propose une critique des différentes dichotomies inspirées pour la plupart de F. de Saussure et de sa division entre *langue* et *parole*. L'articulation entre deux « régions » du langage se montre insuffisante pour expliquer la complexité des formes, tant au niveau de leur production que de leur renouvellement. Aussi, E. Coseriu oppose aux modèles dichotomiques une répartition en trois régions : le *système*, la *norme* et la *parole*. Un mouvement d'abstraction successive permet de mettre en évidence le rapport entre ces trois régions : la parole est le lieu à la fois de l'individuel et du social ; autrement dit, y sont produites aussi bien les formes canoniques que les formes idiosyncrasiques. C'est donc le lieu de la reproduction (du déjà-dit), de la production (la réalisation du possible de la langue) et le lieu de la créativité, c'est-à-dire de l'énonciation de formes nouvelles, non prédictibles, émergeant de façon plus ou moins accidentelle : lapsus, greffes ou « mélange » (Bergström, 1906 ; Legallois, 2013), inventions, etc.

La norme constitue le premier niveau d'abstraction ; elle est la généralisation du répété, de l'idiomatique. Elle offre des modèles à partir desquels opère l'analogie – ce que la linguistique cognitive et fonctionnelle nomme *exemplaires* (Bybee, 2010 ; Legallois & François, 2011). En ce qui concerne les formes linguistiques, la norme émerge à partir des routines discursives et de l'usage ; mais la norme est investie également par d'autres dimensions : les discours et la généralité. Chez E. Coseriu, le système est composé par les différences fonctionnelles entre unités ; comme la parole, il constitue un double lieu : lieu du préformé, de ce qui relève de la norme ; et lieu de la productivité entendue comme la détermination des possibles de langue, qui seront réalisés ou non par la parole. Le système, formant un second degré d'abstraction, n'est évidemment jamais directement observable

Le modèle d'E. Coseriu est relativement simple, mais d'une efficacité redoutable pour comprendre ce qui, dans l'innovation, est de l'ordre du système ou de la parole. Cette innovation, qu'elle ressorte de la productivité du système ou de la créativité de la parole, est toujours redevable à la norme qui irradie les deux régions.

### 2.2. Illustrations

Donnons une illustration simple de la productivité par un exemple lexical. Au lieu de reprendre l'exemple bien connu de F. de Saussure de *décorable*, prenons plutôt celui, antérieur, de *bicyclable* proposé par V. Henry (1986 : 11) :

« Personne, que je sache, n'a encore dit "un chemin bicyclable" ; pourtant, si le besoin s'en faisait sentir, il se pourrait qu'on en vînt à le dire [...]. Or, le mot une fois prononcé ou écrit, il ne faudrait pas être grand clerc pour y reconnaître aussitôt la création peu laborieuse d'un professionnel ou d'un amateur, qui, pensant au rapport de carrosse et carrossable, et voulant le transporter à son engin, aurait modelé de même \* bicyclable sur bicyclette ».

On sait que le français a préféré l'adjectif *cyclable*, pour l'employer d'ailleurs quasi uniquement comme modifieur de *piste* (dira-t-on *un chemin cyclable* ?). Cependant, l'emploi du mot *bicyclable* est « prévu » par le système ; il est même réalisé dans cet emploi attesté sur Internet (français du Québec) :

13. « À St-Jean-Sur-Richelieu, nous avons des pistes bicyclables partout dans la ville même dans nos sentiers » (en ligne : <http://malmic2.skyrock.com>, consulté le 25.10.2013 ).

Par une initiative individuelle, et dans la *parole*, un locuteur produit un mot construit sur un *modèle*, donc sur une *norme*. Ce modèle est le mot *carrossable* ; il ne fait que motiver un schéma propre au système linguistique : [« nom de véhicule » -able ] disponible (et en réalité assez peu productif). Système, norme, parole travaillent donc de concert dans la production de ce « nouveau » mot.

En revanche, l'énoncé (lui aussi attesté)

14. « chaque chose prend son temps » (entendu à l'oral)

est un cas de greffe collocationnelle (Polguère, 2007 ; Legallois, 2013) dont l'aspect non naturel réside dans l'emploi du possessif. Cet énoncé est la (con)fusion dans la parole (dans l'énonciation) de deux expressions toutes faites – donc enregistrées par la norme d'usage : *chaque chose en son temps / chaque chose prend du temps*. Le système ici n'intervient pas. Nous sommes en présence non pas d'une productivité, mais d'une créativité (évidemment non intentionnelle).

Dans la partie suivante, nous proposons une grille d'analyse permettant d'étudier la déviance argumentale des dix exemples présentés plus haut.

### 3. Grille d'analyse

L'examen des exemples nous a conduit à considérer cinq critères pour appréhender la déviance argumentale ; ces critères ont des statuts différents : des besoins et des conditions. Le terme *besoin* est employé par H. Frei pour désigner les aspects fonctionnels généraux du langage (besoins d'assimilation, de différenciation, de brièveté, d'invariabilité, d'expressivité). Comme indiqué dans l'introduction, nous ne prétendons pas nous situer à ce niveau de généralité : notre corpus est infiniment plus modeste que celui de H. Frei, et ne porte que sur un phénomène syntaxique particulier, alors que l'étude de H. Frei embrasse diverses manifestations (phonétiques, grammaticales et lexicales)<sup>4</sup>. Le terme *condition* renvoie aux circonstances d'innovation liées au système, à la norme ou à la parole.

Ces critères peuvent être énoncés sous forme de questions. Ils sont appliqués ci-dessous à l'exemplier. Notons que, faute de place, pour chaque critère, nous faisons seulement référence aux exemples les plus significatifs.

#### 3.1. Besoin d'expression et besoin d'expressivité

##### **Critère 1. L'énoncé répond-il à un besoin d'expression ?**

La néologie a pour fonction de pallier un manque lexical. Ce phénomène est bien connu. Mais peut-on concevoir une néologie syntaxique, qui aurait pour but de répondre à cette même nécessité ? La notion d'expression, que nous distinguons de celle d'expressivité, n'est pas synonyme ici de communication. Plutôt, elle revêt une acception plus sémiotique : la fonction d'incarner par un signe ou des signes un contenu jusqu'à lors non signifié. Donc, si le rôle du lexique est connu pour répondre à une lacune ou à un nouveau besoin, celui de la syntaxe, pour cette même fonction, est généralement ignoré. Or, il nous semble que la syntaxe peut exprimer des relations actancielles inédites, nécessaires à un moment donné de l'énonciation. Le contraste entre les exemples 1 et 2 illustre très bien cette possibilité : une même forme de surface *N1 s'exprimer à N2* a pour origine, selon nous, des parcours différents. 1 ne semble pas mu par une inventivité qui aurait pour objectif de combler un déficit d'expression ; 2, au contraire, signale quasi explicitement la volonté de répondre à ce type de manque : l'ajout d'un complément indirect permet à la structure argumentale complète de signifier une interaction entre un sujet-agent, un objet-patient syncrétique avec le sujet, et un objet indirect-destinataire. Un transfert symbolique, de type communicationnel, est donc signifié, tout en préservant la particularité sémantique du verbe *exprimer* ; *adresser*, par exemple, aurait constitué un choix verbal congruent avec la structure de « transfert », mais n'apportait pas les caractéristiques sémantiques adéquates avec l'idée à signifier.

Le cas de 3 pose problème : on peut considérer que la transitivisation d'*évanouir* ne répond pas à un besoin d'expression. *Assommer* constitue l'orthonyme présentant sémantiquement les traits satisfaisants pour décrire l'effet de l'action du père. Néanmoins, puisque toute différence entre formes entraîne une différence sémantique, il y a nécessairement un écart d'expression entre *assommer* et *évanouir*, qui relève de l'organisation différentielle du système, mais non d'un besoin de remédier à un manque lexical. En effet, on peut concevoir, grosso modo, qu'*assommer quelqu'un*

---

4 D'ailleurs, la déviance argumentale est assez peu représentée dans le corpus de H. Frei.

est la cause de ce que cette personne se retrouve évanouie. *Assommer* ne signifie pas directement la phase résultative qui affecte le patient, même si cette phase est impliquée.

On peut cependant considérer également que 3 répond à un besoin d'expression, celui de pallier sinon l'absence d'un terme, présent dans le lexique français, en tous cas sa « défaillance » dans le lexique mental des jeunes locuteurs : *étourdir*. Non seulement *étourdir*, devenu rare avec cette acception, n'est plus connu de certains francophones, mais il se montre sémantiquement moins intensif qu'*évanouir* (? *étourdir profondément*). En cela, on peut dire que 3 répond effectivement à un déficit d'expression.

### **Critère 2. L'énoncé répond-il à un besoin d'expressivité ?**

L'expressivité fait partie des fonctions fondamentales dégagées par H. Frei ; mais plus généralement, depuis A. Meillet, et malgré les conceptions « anti »-diachroniques de H. Frei ou de C. Bally (cf. sa syntaxe affective), l'expressivité est considérée comme un facteur principal dans le changement linguistique. Dans D. Legallois & J. François (2012), nous avons rappelé que l'expressivité empruntait souvent les voies de la syntaxe déviante : soit en « réduisant » les formes ; c'est le cas des interjections ou des phrases averbales. Soit en « augmentant » les formes, c'est-à-dire en adoptant une complexification par rapport aux structures canoniques ; c'est le cas du datif éthique, par exemple, qui présente un élément surnuméraire. Dans ce même article, nous avons considéré que la fonction de l'expressivité est de rendre sensible – c'est-à-dire, de montrer plutôt que de dire – une émotivité (expressivité pathétique), une image de soi (expressivité éthique) ou une scène ou un événement (expressivité mimésique).

Le besoin d'expressivité nous semble satisfait par les exemples 5 et 6. Dans ces exemples, le verbe *assommer* est dans un emploi métaphorique. La métaphore (mais aussi l'hyperbole) constitue indéniablement un des procédés fondamentaux de l'expressivité, déjà théorisé par Aristote avec le concept d'*energeia*. Plus exactement, l'emploi d'*assommer* dans 5 et 6 est motivé par la capacité évocatrice du verbe : l'effet sur l'énonciataire, la concrétisation, le caractère imagé. *Assommer* emprunte un schéma argumental anormal pour « se couler » dans des structures régulièrement dédiées aux verbes dicendi (Willems, 2012).

En 7, l'interjection, les points d'exclamation, ainsi que l'inversion de l'adjectif (*pourri caractère*) marquent très explicitement une expressivité pathétique et éthique.

En 8, c'est bien-sûr l'antinomie *favoriser* (euphorie)/*roulées magistrales* (dysphorie) qui crée l'effet expressif ; la complémentation inattendue du verbe permet de rendre plus vive la représentation de la punition.

### **Critère 3. L'emploi du verbe est-il motivé par le co-texte ?**

Nous sommes ici dans le cas de ce que J. W. Du Bois (2001) nomme la *syntaxe dialogique* (*dialogic syntax*), c'est-à-dire dans le rapport qu'une forme entretient avec une autre forme dans le même texte, ou dans une relation intertextuelle :

« *As one utterance is brought into relation to another, a resonance arises between the two which defines a matrix of relational affinities. The relations established by dialogic syntax are capable of generating an increment of inferred significance, with immediate impact on local meaning in the moment* » (Du Bois, 2001).

Une différence de taille existe pourtant avec les exemples étudiés par J. W. Du Bois ; dans notre exemplier, les emplois motivés par la dimension dialogique du discours ne reprennent pas la même structure, mais au contraire, la détournent (ce qui est un procédé courant du dialogisme).

Dans 4, Nana reprend le verbe *regarder*, initialement introduit par madame Lerat dans sa question. Cependant, dans la deuxième occurrence de Nana, le verbe n'est pas employé avec sa structure habituelle *N1 regarder N2*. Le type de complément attendu (un syntagme nominal – SN – renvoyant en principe à une entité de premier ordre) est remplacé en un objet grammatical, une conjonctive, exprimant une entité de deuxième ordre. Nous ne sommes pas ici dans le cas d'un besoin d'expression, mais dans une « confrontation » énonciative dans lequel un élément est repris pour être transformé.

En 8, on pourrait parler d'un double dialogisme : d'une part, la reprise du verbe *favoriser* – déjà

énoncé dans une proposition négative – participe à la réponse à la question implicite « comment s’y prenait mon père pour montrer aux autres qu’il ne me favorisait pas ? ». *Favoriser* fait donc l’objet d’une reprise ; d’autre part, il vient se substituer vraisemblablement à *rouer*, verbe pertinent étant donné le contexte, auquel il emprunte sa syntaxe : *N1 rouer N2 de N3*. L’emprunt est une des caractéristiques du dialogisme, traditionnellement étudié du point de vue du lexique. Mais la syntaxe, comme le montre 8, a son mot à dire dans le dialogue entre formes.

**Critère 4. Existe-t-il des formes garantes de l’innovation ?**

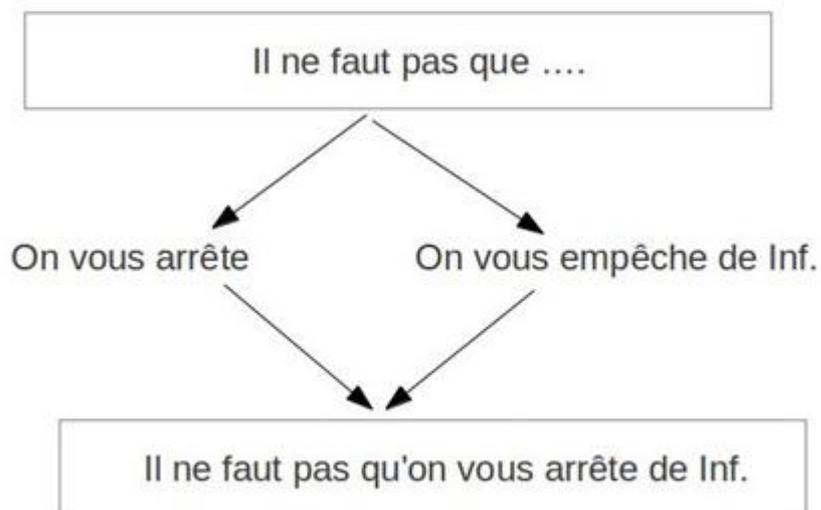
L’innovation grammaticale s’appuie le plus souvent sur *des modèles antérieurs* (selon l’expression d’E. Coseriu), qui constituent, en quelques sortes, des garants de la productivité ou de la créativité. Ces modèles doivent être envisagés comme des normes. Il existe deux types de processus produisant la déviance argumentale : l’analogie et la greffe.

L’analogie opère à partir *d’exemplaires*. Les exemplaires sont des configurations lexicogrammaticales abstraites de l’usage ; les schémas argumentaux réguliers d’un verbe spécifique peuvent être considérés comme des exemplaires, appartenant autant au système qu’à la norme. Ainsi, *N1 s’adresser à N2* constitue-t-il, selon nous, un exemplaire abstrait des événements discursifs maintes fois rencontrés. Cet exemplaire est mobilisé comme modèle dans 1 : *N1 s’exprimer à N2* est construit, sans doute non intentionnellement, par analogie avec *N1 s’adresser à N2*. Ce n’est pas le cas pour 2 où *s’exprimer* voit une modification de sa syntaxe, plutôt qu’une incarnation anormale par référence avec un modèle. En 3, on peut considérer que joue l’analogie avec *assommer*. En 5, l’analyse est complexe : le modèle pourrait être *N1 annoncer N2* (le diagnostic) à *Y*, mais on voit bien qu’ici, contrairement à 1, le modèle est imparfait dans la mesure où la manière de communiquer le diagnostic est incorporée au verbe (à l’image des verbes de déplacement « *Path of motion* » et « *Manner of motion* » étudiés par D. Slobin) ; plus vraisemblablement, il y a paronymie avec *asséner* qui offre à la fois une forme phonétique proche, et un contenu sémantique semblable. 5 (mais aussi 6) emprunterait donc sa syntaxe à ce verbe. En 7, le modèle est vraisemblablement *N1 pardonner N2 à N3*.

Mais l’analogie n’est pas le seul mode possible.

La greffe est la fusion (ou le télescopage) de deux expressions plus ou moins déterminées. Ainsi, en 9, si le schéma *N1 empêcher N2 de N3* est bien mobilisé, ce n’est pas, selon nous et malgré les apparences, par une analogie. Il y a présence dans l’énonciation d’une greffe entre le schéma (*il ne faut pas qu’*) *on vous arrête de Inf.* et le schéma (*il ne faut pas qu’*) *on vous arrête*. Autrement dit, apparaît un lapsus favorisé par le préfixe modal *il ne faut pas que* :

Figure 1. Greffe pour l’énonciation de 9.



La greffe est un phénomène de parole, non prévu par le système de la langue, qui s’appuie sur des

unités normées – dans le cas de 9, des routines préformées.

L'exemple 10 est également construit par greffe, mais les greffons sont manifestement différents ; d'ailleurs, *empêcher* serait incongru par rapport au contexte :

15. ? il m'a empêché de travailler pour que je me repose.

La greffe opère plutôt ici à partir d'*il m'a arrêtée* et *arrêt de travail* – ce nom complexe faisant l'objet d'une transposition verbale.

9 et 10 présentent donc la même syntaxe de surface, sont produits en parole par le même procédé de greffe, mais ce procédé utilise des matériaux très différents.

Enfin, il se peut également que l'innovation ne se fonde sur aucune forme garante exploitée pour son caractère normé. C'est le cas de 4, créé certes par dialogisme, mais la première mention de *regarder* ne sert ni d'analogon, ni de greffon pour la production de la structure déviante.

### **Critère 5. Y-a-t-il productivité du système ?**

La question de la productivité du système linguistique est généralement posée en morphologie, très rarement en syntaxe. En morphologie, *cyclable* peut être le produit du schéma « *nom de véhicule* » -*able*. Nous pensons que la syntaxe est elle-même productive, à condition de considérer les schémas syntaxiques telles les structures argumentales comme des unités à part entière de la langue. Dans le cas de la structure argumentale, plus la structure accueille de types de verbes, plus elle est productive. En cela, les verbes des énoncés 1, 3, 5, 6 et 7 sont assimilés à des schémas du système linguistique, qu'ils viennent enrichir. On pourrait dire que ces verbes empruntent des schémas existants et qu'ils constituent des réalisations concrètes des possibles de ces schémas. Par exemple, dans 7, *respecter* intègre un schéma datif trivalent ; le schéma s'ouvre à ce nouveau verbe, ou, si on veut, l'accueille. Ces formes schématiques sont exemplifiées par des exemplaires sur lesquels se fonde l'analogie.

2, 4, 8, 9 et 10, en revanche, ne sont pas des produits du système ; au contraire, c'est dans la parole, entendue comme activité, que se créent des combinatoires inédites – même si celles-ci ressemblent à des schémas préalables (par exemple *X Verbe que P* dans 4, *X Verbe Y de Z* dans 7). De 2, on peut dire que le verbe *exprimer* ne vient pas s'assimiler à un schéma abstrait *X verbe à Y*, plutôt, c'est la syntaxe qui s'adapte au verbe. Pour parler métaphoriquement, ces énoncés sont *bricolés* à partir, soit des éléments du contexte (2, 4, 8), soit des éléments accidentellement convoqués dans la performance (9 et 10).

Expression, expressivité, motivation co-textuelle, formes garantes, productivité du système constituent donc les critères nécessaires (ce qui n'implique pas qu'ils sont suffisants) à la préhension de ces objets assez mal identifiés par les traditions grammaticales. Le tableau suivant indique à quels critères répondent les énoncés de l'exemplier :

Tableau 1. Synthèse de l'analyse selon la grille des critères.

	Critère 1 expression	Critère 2 expressivité	Critère 3 motivation co- textuelle	Critère 4 formes garantes	Critère 5 productivité du système
Ex. 1	-	-	-	+	+
Ex. 2	+	+	-	-	-
Ex. 3	+	-	-	+	+
Ex. 4	-	+	+	-	-
Ex. 5	+	+	-	+	+
Ex. 6	+	+	-	+	+
Ex. 7	-	+	-	+	+
Ex. 8	-	+	+	+	-
Ex. 9	-	-	-	+	-
Ex. 10	-	-	-	+	-

Le tableau a l'inconvénient de représenter des valeurs discrètes ; on pourrait concevoir pour certains cas des continuums, ou des « ± ». Certaines valeurs sont parfois difficiles à déterminer, pour plusieurs raisons :

— il est difficile de connaître les motivations réelles des énonciateurs ; même si l'analyse doit

porter essentiellement sur la constitution formelle de l'énoncé, on ne peut pas toujours faire une totale abstraction des facteurs externes qui ont poussé l'énonciateur à employer une forme déviante ; il y a par exemple hésitation dans l'analyse de 3 : si la forme garante est *assommer*, il n'y a pas véritablement besoin d'expression. Si la forme est *étourdir*, ce besoin est présent (option retenue dans le tableau) ;

- le phénomène d'expressivité, que nous considérons comme un critère central, possède des traits définitoires formels ; mais l'expressivité est aussi un effet sur l'énonciateur, et en ce sens, ne peut être toujours appréhendée par des critères objectifs ;
- l'identification de la déviance est elle-même, parfois, subjective ; certains exemples sont « limites ». Notre collègue B. Peeters nous signale que 8 ne lui paraît pas déviant. Fondée en partie sur des jugements, aucun consensus absolu ne peut être obtenu sur les critères.

Ajoutons à ce bilan, que le tableau ne rend pas compte de certaines différences fondamentales : ainsi, si les exemples 9 et 10 répondent aux mêmes critères, nous avons vu qu'ils n'y répondent pas exactement de la même façon : les formes garanties à partir desquels il y a création sont différentes.

Il reste tout de même que la grille proposée permet de mieux cerner la complexité des données : la déviance argumentale, nous l'avons vu, possède des causes différentes.

Cette grille pourrait être complétée par un critère portant sur la norme générique. Les formes garanties possèdent une dimension conventionnelle ; mais la pratique discursive à laquelle appartient l'énoncé constitue également un ensemble fondamental de normes pour l'innovation syntaxique : pour 2, s'il n'y a pas de formes garanties, des normes d'innovation existent qui sont inhérentes aux discours philosophique, esthétique, ou psychologique – comme l'illustrent ces énoncés, dans lesquels est exploité le schéma *N1 s'exprimer à N2* :

16. « L'homme fait l'expérience de l'intersubjectivité, car grâce à la parole l'homme s'exprime à l'autre qui l'écoute et qui lui répond en retour » (en ligne : <http://il-va-falloir-philosopher.yoctown.com/>, consulté le 30.11.2013).
17. « Le tango permet parfois de dépasser ou de dévoiler la timidité des uns, l'égoïsme des autres. Une fois l'invitation décidée ou acceptée, le corps s'exprime à l'autre, rarement de façon anodine » (S. Bazely, *Le Temps du Tango*, 2003).
18. « Le corps, dans ses attitudes et ses mouvements, est ce par quoi j'apparais et m'exprime à autrui » (B. de Lièvre, L. Staes, *La Psychomotricité au service de l'enfant. Notions et applications pédagogiques*, 2006).

Pour 8, la consultation des corpus indique clairement que la forme *favoriser de + N* est prioritairement... favorisée par le discours religieux ; ainsi, ces quelques attestations, antérieures au roman de J. Vallès :

19. « Le souverain Maître de ce monde visite l'homme le matin, c'est-à-dire le favorise de ses consolations » (L. de Grenade, *Sermons*, 1698).
20. « On remarque dans ce cantique, que ce qui fait le bonheur d'un peuple, c'est lorsque Dieu le favorise de sa présence » (J.-F. Ostervald, *Argumens et réflexions sur les livres et sur les chapitres de la Sainte Bible*, 1775).
21. « Notre- Seigneur, non-seulement se laisse voir à ce publicain, mais il le favorise de ses regards » (R. Challoner, *Méditations pour tous les jours de l'année*, 1828).

Il n'est pas impossible de penser que J. Vallès a été sensible, consciemment ou non, à cette forme « religieuse » qu'il l'a réinvestie intertextuellement et de façon ironique, dans un autre contexte pour parler de son père, véritable figure de l'autorité brutale.

Ces deux exemples montrent qu'une perspective lexicogrammaticale ne peut faire fi des dimensions génériques des textes desquels les données sont extraites.

## Conclusion

Le caractère limité de ce travail ne permet pas d'en tirer des conclusions définitives. Néanmoins, il constitue une première approche de l'analyse systématique d'un phénomène d'une redoutable complexité, et généralement peu abordé par les grammairiens. Et pourtant, la déviance argumentale est une manifestation de l'innovation grammaticale qui peut elle-même avoir des sources multiples : elle peut être redevable à la productivité du système, via des formes garantes que l'on nomme exemplaires. Un processus analogique est alors en œuvre. L'innovation peut être également due à la créativité en parole : deux formes se greffent pour donner naissance à une forme hybride. Tous ces processus affectent les propriétés argumentales d'un verbe et révèlent la tension et la complémentarité entre système, norme et parole.

Nous avons montré que devaient être pris en compte des modes de production des formes syntaxiques redevables aux dimensions intertextuelles ou encore aux dimensions génériques : il ne saurait y avoir de syntaxe des formes sans une prise en compte des normes discursives. De plus, nous avons montré comment la syntaxe, à l'image du lexique, pouvait se montrer sensible au contexte d'énonciation, à la néologie, au dialogisme, à la productivité.

La grille proposée est perfectible, mais constitue un premier pas vers la détermination de critères pertinents pour la compréhension de l'innovation grammaticale. Elle permet donc d'aborder la déviance syntaxique, mais elle pourrait également être appliquée à l'analyse de comportements syntaxiques aujourd'hui conventionnels, mais qui jadis ont peut-être été déviants. Nous pensons, par exemple, aux constructions avec objet interne tel

22. « Il a dormi une longue sieste » (Riegel, 2013 : 45).

dont il faudrait examiner si elles sont le résultat d'une greffe en parole (*il a dormi / il a fait une longue sieste*), ou si elles sont le fruit d'une productivité du système (invitation d'un verbe transitif dans une structure transitive).

Autre cas d'application : le « retour » de structures disparues, qui ont existé dans un état de la langue. Par exemple *évasion à quelque chose* :

23. « Le financement illicite de l'UMP par de grosses enveloppes de liquide, en partie ou totalité issu d'argent caché à l'étranger *pour évasion au FISC...* » (en ligne : <http://fr.soc.politique.narkive.com/1ukFRbmu/eric-woerth-donne-enfin-sa-demission>, consulté le 23.12.2013 ).

cet emploi apparemment innovant était conventionnel en moyen français.

L'innovation étant permanente et constante, beaucoup de travail reste à accomplir pour comprendre son fonctionnement.

## Bibliographie

- BALLY, CH. (1952) [1913]. *Le Langage et la vie*. Genève : Droz
- BERGSTRÖM, G. A. (1906). *On Blendings of Synonymous or Cognate Expressions in English*. Lund : Hakan Ohlsson.
- BYBEE, J. (2010). *Language, usage and cognition*. Cambridge : Cambridge University Press.
- COSERIU, E. (1973) [1952]. « Sistema, norma y habla ». In: Id., *Teoría del lenguaje y lingüística general*. Madrid, Gredos, p. 11-113.
- DU BOIS, J. W. (2001). « Towards a Dialogic Syntax ». Manuscript. Santa Barbara : University of California.
- FREI, H. (2007) [1929]. *La Grammaire des fautes*. Rennes : Enoïa.
- GUIGNARD, J.B. (2012). *Grammaires cognitives : une épistémologie*. Presses Universitaires du Mirail

- HENRY, V. (1896). *Antinomies linguistiques*. Paris : Atlan.
- LEGALLOIS, D. (2013). « Les greffes phraséologiques – ou quand la syntaxe se compromet ». *Langages* 189, p. 103-120.
- LEGALLOIS, D. & FRANÇOIS, J. (2011). « La Linguistique fondée sur l’usage : parcours critique », *Travaux de linguistique* 1, 62, p. 7-33.
- POLGUÈRE, A. (2007). « Soleil insoutenable et chaleur de plomb : le statut linguistique des greffes collocationnelles ». Version officielle non publiée de l’article. En ligne : <http://olst.ling.umontreal.ca/pdf/GreffesColloc2007.pdf> (consulté le 15.04.2014).
- RIEGEL, M. (2013). « Grammaire des fautes : le “zapping syntaxique”, forme radicale de l’anacoluthie ». *Arena Romanistica* 13, p. 26-48.
- SLOBIN, D. (2006). « What makes manner of motion salient? Explorations in linguistic typology, discourse, and cognition. In M. Hickmann & S. Robert (eds). *Space in languages: Linguistic systems and cognitive categories*. Amsterdam : J.Benjamins, p.59-81.
- STEFANOWITSCH, A. & GRIES, S. (2003). « Collostructions: Investigating the interaction of words and constructions ». *International Journal of Corpus Linguistics* 8, p. 209-243.
- WILLEMS, D. (2012). « Verb typology: between construction and lexicon ». In: Bouveret, M. & Legallois, D. (eds), *Construction in French*. Amsterdam : J. Benjamins, p. 23-48.